



Genève, le 28 octobre 2019  
Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse conjoint du pouvoir judiciaire et du département de la cohésion sociale**

### **Etats généraux de la protection de l'adulte**

**A l'initiative du département de la cohésion sociale et du pouvoir judiciaire, une centaine d'actrices et d'acteurs de la protection de l'adulte se sont réunis aujourd'hui pour partager leur expérience, lors des états généraux de la protection de l'adulte. De tous horizons, ces personnes ont partagé leurs constats et identifié des premières pistes de solutions susceptibles d'améliorer la prise en charge des personnes les plus fragilisées de notre collectivité.**

Après bientôt sept années d'application du nouveau droit de la protection de l'adulte, le département de la cohésion sociale et le pouvoir judiciaire ont uni leurs forces pour dresser un état du dispositif genevois de protection des adultes. Ils ont réuni pour ce faire une centaine d'actrices et d'acteurs représentant les parties prenantes de la protection de l'adulte à Genève (Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, service de protection de l'adulte, différents services de l'Etat, représentants de communes, d'institutions et d'associations).

Olivier Jornot, procureur général et président de la commission de gestion du pouvoir judiciaire, et Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale, ont ouvert la journée, exprimant leur gratitude à l'égard des participants pour leur disponibilité, mais aussi leurs attentes, dans une perspective d'amélioration du dispositif mis en place en 2013. Philippe Meier, professeur à l'Université de Lausanne et membre de la commission permanente de la conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), leur a succédé pour évoquer les perspectives en matière de protection de l'adulte à Genève et dans notre pays.

L'ensemble des participants a ensuite contribué, durant la matinée, à des ateliers animés par des représentants du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant et du département de la cohésion sociale. Travaillant à partir de quatre cas concrets inspirés de situations réelles, ils ont partagé leurs constats, les forces et les faiblesses de la prise en charge des personnes sous protection, évoqué les difficultés rencontrées sur le terrain et identifié les premières pistes d'amélioration du dispositif.

L'après-midi, les éléments collectés dans les ateliers ont été partagés en plénière et ont fait l'objet d'un débat animé et constructif.

Enfin, lors d'une synthèse d'experts présentée par le professeur Meier et Pauline Brun Sofia, présidente du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, une esquisse des actes de ces états généraux a été réalisée.

Le département de la cohésion sociale et le pouvoir judiciaire étudieront et approfondiront ces

prochains mois les constats ainsi posés et les solutions proposées pour améliorer la protection des personnes les plus vulnérables de notre collectivité.

*Pour toute information complémentaire:*

- *M. Marc Guéniat, chargé de relations médias, PJ, T. 022 327 62 77, [communication@justice.ge.ch](mailto:communication@justice.ge.ch)*
- *M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 54 32, [henri.della-casa@etat.ge.ch](mailto:henri.della-casa@etat.ge.ch)*